



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 68 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits humains

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Shalini **Gungaram** (Maurice)

1. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée :

« Promotion et protection des droits humains :

- a) Application des instruments relatifs aux droits humains ;
- b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ;
- c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. »

et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. La Troisième Commission a examiné la question et ses questions subsidiaires, entendu des déclarations liminaires et tenu des dialogues interactifs et une discussion générale de sa 17^e à sa 38^e séances, les 13 et 14 octobre, du 17 au 21 octobre et du 25 au 28 octobre 2022. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. Il sera rendu compte

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en cinq parties, sous les cotes [A/77/463](#), [A/77/463/Add.1](#), [A/77/463/Add.2](#), [A/77/463/Add.3](#) et [A/77/463/Add.4](#).

¹ [A/C.3/77/SR.17](#), [A/C.3/77/SR.18](#), [A/C.3/77/SR.19](#), [A/C.3/77/SR.20](#), [A/C.3/77/SR.21](#), [A/C.3/77/SR.22](#), [A/C.3/77/SR.23](#), [A/C.3/77/SR.24](#), [A/C.3/77/SR.25](#), [A/C.3/77/SR.26](#), [A/C.3/77/SR.27](#), [A/C.3/77/SR.28](#), [A/C.3/77/SR.29](#), [A/C.3/77/SR.30](#), [A/C.3/77/SR.31](#), [A/C.3/77/SR.32](#), [A/C.3/77/SR.33](#), [A/C.3/77/SR.34](#), [A/C.3/77/SR.35](#), [A/C.3/77/SR.36](#), [A/C.3/77/SR.37](#) et [A/C.3/77/SR.38](#).



des débats de la Commission sur les questions subsidiaires dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 68

Promotion et protection des droits humains

La Commission n'était saisie d'aucun document.

Point 68 a)

Application des instruments relatifs aux droits humains

Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 132^e, 133^e et 134^e sessions ([A/77/40](#))

Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses soixante et onzième, soixante-douzième et soixante-treizième sessions ([A/77/44](#))

Rapport du Secrétaire général sur le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage ([A/77/230](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ([A/77/231](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme ([A/77/279](#)) ;

Rapport du Secrétaire général sur l'inclusion du handicap dans le système des Nations Unies ([A/77/344](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur trentième-quatrième réunion annuelle ([A/77/228](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/77/502](#))

Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/77/289](#))

Point 68 b)

Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions ([A/77/48](#))

Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses vingt-et-unième et vingt-deuxième sessions ([A/77/56](#))

Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues ([A/77/245](#))

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des institutions des ombudsmans et des médiateurs dans la promotion et la protection des droits humains ([A/77/248](#))

Rapport du Secrétaire général sur le moratoire sur l'application de la peine de mort ([A/77/274](#))

Rapport du Secrétaire général intitulé « Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales » ([A/77/287](#))

Rapport du Secrétaire général sur les droits humains dans l'administration de la justice ([A/77/364](#))

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction ([A/77/487](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille ([A/77/139](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté ([A/77/157](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ([A/77/160](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ([A/77/162](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences ([A/77/163](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ([A/77/167](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels ([A/77/169](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ([A/77/170](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ([A/77/171](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ([A/77/173](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement ([A/77/174](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ([A/77/177](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains ([A/77/178](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays ([A/77/182](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux ([A/77/183](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants ([A/77/189](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ([A/77/190](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée ([A/77/196](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ([A/77/197](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme ([A/77/199](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ([A/77/201](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ([A/77/203](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques ([A/77/226](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones ([A/77/238](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ([A/77/239](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ([A/77/246](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ([A/77/270](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable ([A/77/284](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ([A/77/288](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ([A/77/290](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ([A/77/296](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation ([A/77/324](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ([A/77/345](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ([A/77/514](#))

Note du Secrétariat sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ([A/77/180](#))

Note du Secrétariat sur le droit au développement ([A/77/202](#))

Note du Secrétariat sur la protection des migrants ([A/77/212](#))

Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ([A/77/235](#))

Note du Secrétariat sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme ([A/77/262](#) et [A/77/262/Corr.1](#))

Note du Secrétariat sur le rapport annuel du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement ([A/77/357](#))

Point 68 c)

Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport du Secrétaire général sur la situation relative aux droits humains dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées ([A/77/220](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation relative aux droits humains en République populaire démocratique de Corée ([A/77/247](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar ([A/77/255](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits humains en République islamique d'Iran ([A/77/525](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran ([A/77/181](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ([A/77/195](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël ([A/77/328](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ([A/77/356](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ([A/77/494](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée ([A/77/522](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan ([A/77/552](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée ([A/77/149](#))

Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie ([A/77/168](#))

Note du Secrétariat sur le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi ([A/77/227](#))

Note du Secrétariat sur le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ([A/77/311](#))

Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie ([A/77/336](#))

Note du Secrétariat transmettant le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine ([A/77/533](#))

Point 68 d)

Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ([A/77/36](#))

4. À la 17^e séance, le 13 octobre 2022, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire par visioconférence et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Suisse, République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies), Lettonie, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Pologne, Cameroun, Portugal, Luxembourg, République de Corée, Nouvelle-Zélande, Myanmar, Bélarus, Norvège (au nom des pays nordiques), France, Slovénie, République dominicaine, Géorgie, Allemagne, Brésil, Ukraine, Qatar, Liechtenstein, Mexique, Japon, Fédération de Russie, Nicaragua, Chili, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République populaire démocratique de Corée, Arabie saoudite, Chine, République démocratique populaire lao, Cuba, Libye, République arabe syrienne, Maroc, Albanie, République islamique d'Iran, Égypte, Algérie, Cambodge, Costa Rica et Yémen.

5. À la 18^e séance, le 13 octobre 2022, la Présidente du Comité des droits de l'homme a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Mexique, Grèce, Roumanie, Chili, Liechtenstein, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Inde, Fédération de Russie et Algérie ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

6. À la même séance, le Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Algérie, Portugal, Union européenne, Fédération de Russie, Roumanie, Inde, Maroc, Chine, Cameroun, Luxembourg, El Salvador et République arabe syrienne.

7. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Pays-Bas (au nom des pays du Benelux), Mexique, Pologne, Chili, Colombie, El Salvador, République dominicaine, Irlande, États-Unis d'Amérique, Suisse, Union européenne, Hongrie, Australie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Émirats arabes unis, Liechtenstein, Tchéquie, France, Indonésie, Côte d'Ivoire, Allemagne, Costa Rica, Norvège (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Géorgie, Fédération de Russie, Slovénie, Viet Nam, Brésil, Arabie saoudite, Chine, Myanmar et Maroc.

8. À la 19^e séance, le 14 octobre 2022, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire par visioconférence et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Suisse, États-Unis

d'Amérique, Union européenne, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République populaire démocratique de Corée, Arabie saoudite, Bélarus, Azerbaïdjan, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Ukraine, Irlande et Albanie.

9. À la même séance, la Directrice adjointe du Groupe du développement durable du Cabinet du Secrétaire général a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentantes de la Finlande (également au nom de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et de la Nouvelle-Zélande et du représentant de la République arabe syrienne.

10. À la même séance également, le Président du Comité contre la torture a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : Chili, Mexique, États-Unis d'Amérique, Union européenne, Fédération de Russie, Danemark, Chine et Arabie saoudite.

11. Toujours à la même séance, la Présidente du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentantes de l'Union européenne, du Liban, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Danemark.

12. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Chili (également au nom des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Équateur, Fidji, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Indonésie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République dominicaine, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Türkiye et Uruguay), Ghana (également au nom du Chili, du Danemark, des Fidji, de l'Indonésie et du Maroc), États-Unis d'Amérique, Ukraine, Indonésie, Myanmar, Luxembourg, Union européenne, Fédération de Russie, Pakistan, Danemark, Australie, Inde, Chine, Géorgie, République islamique d'Iran et Maroc ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

13. À la même séance également, le représentant de l'Algérie a fait une déclaration.

14. À la 20^e séance, le 14 octobre 2022, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : République bolivarienne du Venezuela, Zimbabwe, Fédération de Russie, Cuba, Pakistan, Nicaragua, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Bélarus, République islamique d'Iran, Malaisie, Afrique du Sud, Chine et République arabe syrienne.

15. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : Suisse, États-Unis d'Amérique, Luxembourg, Union européenne, Suède (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Australie, Autriche, Myanmar, Portugal, Slovaquie, Pologne, Belgique, Tchéquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Israël, Pays-Bas, Irlande, Canada, France, Pakistan, Fédération de Russie, Inde, Arabie saoudite, Chine, République arabe syrienne, République islamique d'Iran et Maroc ;

elle a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

16. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations du Pérou, de l'Union européenne, de la Roumanie, du Liechtenstein, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de l'Arabie saoudite.

17. À la 21^e séance, le 17 octobre 2022, la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : Cameroun, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Autriche, États-Unis d'Amérique, Algérie, Fédération de Russie, Géorgie, Azerbaïdjan, Suisse, Myanmar, Ukraine, Mexique, République arabe syrienne, Maroc et Norvège ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

18. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : Luxembourg, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Liechtenstein, Mexique, Grèce, Bangladesh, Malaisie, Irlande, Fédération de Russie, Belgique, Union européenne, Qatar, Roumanie, Côte d'Ivoire, Allemagne, Chine, Bélarus et Australie ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

19. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Union européenne, Japon, Liechtenstein, Fédération de Russie, Qatar, Algérie, Mauritanie et Chine.

20. À la 22^e séance, le 17 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur le droit au développement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Fédération de Russie, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Malaisie, Tunisie, Algérie, Cuba, République islamique d'Iran, Pakistan, République arabe syrienne, Érythrée et Égypte.

21. À la même séance, le Président-Rapporteur du Groupe de travail sur le droit au développement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, République bolivarienne du Venezuela, Nigéria, Cuba, Pakistan, Algérie, Malaisie, Fédération de Russie, Chine, Érythrée, Cameroun et Égypte.

22. Toujours à la même séance, le Président du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Fédération de Russie, Cameroun, Algérie, Inde, Chine et République islamique d'Iran.

23. À la 23^e séance, le 18 octobre 2022, la Présidente du Comité des disparitions forcées a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : France, Croatie, États-Unis d'Amérique, Ukraine, Mexique, Union européenne, Argentine, Cuba, Luxembourg, Japon et Chine.

24. À la même séance, la Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union

européenne, Belgique, Argentine, France, Japon, Myanmar, République populaire démocratique de Corée, Pakistan, Arabie saoudite, Inde, Azerbaïdjan, Chypre, Maroc et République arabe syrienne.

25. Toujours à la même séance, la Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Malte, Pays-Bas, Algérie, Allemagne et Chine.

26. À la 24^e séance, le 18 octobre 2022, le Président du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Chili, Mexique, Union européenne, Nigéria, Bangladesh, Türkiye, Malaisie, Algérie, Indonésie et El Salvador.

27. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Luxembourg, Suisse, République bolivarienne du Venezuela, Union européenne, Cuba, Mexique, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Algérie, Chili, Bangladesh, Nigéria, Bélarus, Égypte, Grèce, Malaisie, Cameroun, Colombie, Fédération de Russie, Türkiye, Chine, Portugal et Maroc ; il a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

28. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne (également au nom des pays suivants : Albanie, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Géorgie, Guatemala, Honduras, Islande, Israël, Japon, Koweït, Liban, Liechtenstein, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Suisse, Türkiye et Uruguay), Grèce, Cuba, Malaisie, États-Unis d'Amérique, Tchèque (au nom du Groupe des Amis de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie), Luxembourg, Érythrée, Cameroun, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Nigéria, Malte, République islamique d'Iran, Arabie saoudite, Portugal, Algérie, Fédération de Russie, Pérou, El Salvador et Chine ; elle a également répondu aux questions et observations de la représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

29. À la 27^e séance, le 20 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, États-Unis d'Amérique, Bélarus, Liechtenstein, Autriche, Suisse, Pologne, Hongrie, Pakistan, Slovaquie, Fédération de Russie, Inde, République islamique d'Iran, Cameroun, Chine, République populaire démocratique de Corée, Maldives et République arabe syrienne ; il a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

30. À la même séance, la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : République-Unie de Tanzanie, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Cuba, Portugal, Pologne, Algérie, Cameroun, Pakistan, Türkiye, Nigéria, Chine et Inde ; elle a également répondu aux questions et observations de la représentante de l'UNESCO.

31. À la même séance également, l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme a fait une déclaration et répondu aux questions et observations du représentant de la République-Unie de Tanzanie et des représentantes de l'Union européenne, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Chine.

32. À la 28^e séance, le 20 octobre 2022, l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Cuba, République bolivarienne du Venezuela, Algérie, Cameroun, Fédération de Russie, République islamique d'Iran, Chine et Costa Rica ; il a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

33. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Portugal, Union européenne, Cuba, Égypte, Brésil, Algérie et Chine ; elle a également répondu aux questions et observations du représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

34. Toujours à la même séance, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Espagne, Union européenne, Brésil, Islande, Algérie, États-Unis d'Amérique, Égypte, République arabe syrienne et République-Unie de Tanzanie.

35. À la 29^e séance, le 21 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Union européenne, Chili, Luxembourg, Mexique, Suisse (également au nom du Costa Rica, des Maldives, du Maroc et de la Slovénie), Slovénie, Malaisie, France, République de Corée, Allemagne, Namibie, Algérie, Brésil, Portugal et République arabe syrienne ; il a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'Ordre souverain de Malte.

36. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants de l'Union européenne, des Îles Marshall, du Nigéria, de l'Algérie, de la Chine et de la République islamique d'Iran.

37. Toujours à la même séance, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, Australie, Irlande, Pologne, Luxembourg, Algérie, Fidji, Brésil, Fédération de Russie, Liechtenstein, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pakistan, Inde, Chine, République islamique d'Iran, Islande et Bangladesh.

38. À la 30^e séance, le 21 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Israël, Mexique, Luxembourg (au nom des pays du Benelux), États-Unis d'Amérique, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Finlande (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Fédération de Russie, Hongrie, Bélarus, Australie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Chine, Roumanie, Irlande, République populaire

démocratique de Corée et Union européenne ; il a également répondu aux questions et observations de l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

39. À la même séance, la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, Mexique, Japon, Islande, Malaisie, Portugal, Mali, Grèce, Bélarus, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie et République arabe syrienne ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

40. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Argentine, Suisse, Croatie, Belgique, Colombie, Fédération de Russie et Union européenne.

41. À la 31^e séance, le 25 octobre 2022, la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Cuba, Autriche, Norvège (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Pologne, Grèce, Union européenne, Pakistan, Inde, Chine, Canada, Maroc, Hongrie et République islamique d'Iran.

42. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Mexique, Union européenne, Pakistan, Côte d'Ivoire, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Arménie, Myanmar, Inde, Chine, République islamique d'Iran, Égypte et États-Unis d'Amérique.

43. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Mexique, Union européenne, Cuba, Costa Rica, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Suisse, Fédération de Russie, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Maroc, Pays-Bas, Irlande, Pakistan, Chine et Inde ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

44. À la 32^e séance, le 25 octobre 2022, l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), République bolivarienne du Venezuela, Cuba, Algérie et Chine.

45. À la même séance, l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Cuba, Cameroun, Fédération de Russie, Algérie, Chine et Mali.

46. À la même séance également, la Présidente du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Union européenne, Maroc, Luxembourg, Malaisie, Suisse, Portugal, France, Irlande, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Chine et République arabe syrienne.

47. Toujours à la même séance, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Myanmar, Thaïlande, Union européenne, Indonésie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Liechtenstein, France, Bangladesh, Türkiye, Malaisie, Allemagne, Fédération de Russie, Norvège, Japon et Chine.

48. À la 33^e séance, le 26 octobre 2022, la représentante de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés) a fait une déclaration.

49. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Myanmar, Indonésie, Australie, Thaïlande, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, République de Corée, Liechtenstein, Suisse, Malaisie, Canada, Norvège, Luxembourg, Bélarus, Japon, Arabie saoudite, Finlande, Chine et Bangladesh.

50. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Pérou, États-Unis d'Amérique, Cuba, République bolivarienne du Venezuela, Nicaragua, Union européenne, Japon, République de Guinée équatoriale, République de Corée, Suisse, Norvège, Tchèque, Viet Nam, Bélarus, Fédération de Russie, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République arabe syrienne, Chine, Allemagne, Érythrée, République islamique d'Iran, Nigéria et Australie.

51. Toujours à la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Afghanistan, Suisse, Portugal, Luxembourg, Pakistan, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Union européenne, Canada, Autriche, Chili, Qatar, Pays-Bas, Malaisie, République islamique d'Iran, Australie, Irlande, Liechtenstein, Albanie, Norvège, Pologne, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, France, Finlande, Mexique et Chine.

52. À la 34^e séance, le 26 octobre 2022, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus a fait une déclaration liminaire par visioconférence et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, Suisse, Australie, Union européenne, Autriche, Croatie, Pologne, Lituanie (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Liechtenstein, Tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Allemagne.

53. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : République islamique d'Iran, Canada, Cuba, République bolivarienne du Venezuela, Nicaragua, Israël, Liechtenstein, Australie, République populaire démocratique de Corée, Japon, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Luxembourg, Sri Lanka, Espagne, Tchèque, Union européenne, Islande, Pakistan, Norvège (au nom de la Coalition pour la liberté en ligne), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République arabe syrienne, Albanie, Fédération de Russie, Bélarus, Allemagne, Suisse, Chine, Érythrée et France.

54. À la même séance également, le Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a fait une déclaration liminaire. Un membre de la Commission a répondu aux questions et observations des

représentants des délégations suivantes : République arabe syrienne, France, États-Unis d'Amérique, Australie, Cuba, Fédération de Russie, Nicaragua, République bolivarienne du Venezuela, Liechtenstein, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, République populaire démocratique de Corée, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Bélarus, Chine, République islamique d'Iran, Türkiye et Érythrée ; il a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

55. Toujours à la même séance, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration.

56. À la 35^e séance, le 27 octobre 2022, la Présidente de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Israël, Pays-Bas, Union européenne, Guatemala, Afrique du Sud, Cuba, Hongrie, Malaisie, Allemagne, Uruguay, Australie, Autriche, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Îles Marshall (également au nom des États fédérés de Micronésie, de Nauru et des Palaos), Albanie, Bulgarie, Tchéquie, Canada, Irlande, Libéria, Fédération de Russie, Türkiye, République islamique d'Iran, Palaos, Tunisie, Namibie, Égypte, Indonésie, États-Unis d'Amérique, Sénégal, Chine, République arabe syrienne et Italie ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'État de Palestine et de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

57. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Cuba, Luxembourg, Égypte, Chili, République bolivarienne du Venezuela, République populaire démocratique de Corée, Afrique du Sud, République arabe syrienne, Arabie saoudite, Indonésie, Malaisie, Qatar, Türkiye, États fédérés de Micronésie, Union européenne, Norvège, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), République islamique d'Iran, Niger, Fédération de Russie, Chine, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Namibie et Mali ; elle a également répondu aux questions et observations de l'observatrice de l'État de Palestine.

58. À la même séance également, l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a fait une déclaration liminaire par visioconférence et répondu aux questions et observations des représentants de la Somalie, du Luxembourg, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Mexique et de la Chine.

59. À la 36^e séance, le 27 octobre 2022, la Présidente de la Commission d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Éthiopie, Espagne, Suisse, Australie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Cuba, États-Unis d'Amérique, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), République bolivarienne du Venezuela, Fédération de Russie, Irlande, Union européenne, Liechtenstein, Luxembourg, Allemagne, Érythrée, Türkiye, Chine, Cameroun et Nigéria.

60. À la même séance, le représentant de l'Éthiopie a fait une déclaration.

61. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Burundi, République bolivarienne du Venezuela, Cuba, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Nicaragua, Bélarus, République islamique d'Iran, Érythrée, Fédération de Russie,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Nigéria, Chine, Cameroun et Norvège.

62. Toujours à la même séance, le représentant du Burundi a fait une déclaration.

63. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Érythrée, Union européenne, États-Unis d'Amérique, République bolivarienne du Venezuela, Cuba, Nicaragua, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Égypte, Nigéria, Norvège, Éthiopie, Cameroun, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Chine, Fédération de Russie, Bélarus et Burundi.

64. À la même séance également, la représentante de l'Érythrée a fait une déclaration.

65. À la 37^e séance, le 28 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : États-Unis d'Amérique, République dominicaine, Union européenne, Bangladesh, Fédération de Russie, Cameroun, Chine, Inde, République islamique d'Iran, République arabe syrienne et Mali.

66. À la même séance, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Portugal, Fédération de Russie, République dominicaine, Union européenne, Indonésie, République islamique d'Iran, Cameroun, Bélarus, Japon, Angola, Cuba, Chine, Nigéria, République arabe syrienne, Somalie et Maroc.

67. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : France (également au nom de l'Albanie, de la Belgique, du Chili, du Maroc, du Pérou, des Philippines, de la Roumanie et du Sénégal), Cameroun, Luxembourg, Union européenne, Fédération de Russie, Angola, Chine et République arabe syrienne ; il a également répondu aux questions et observations de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

68. À la 38^e séance, le 28 octobre 2022, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Qatar, États-Unis d'Amérique, Suisse, Union européenne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Arabie saoudite, Pakistan, Fédération de Russie, Inde, Lituanie (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Belgique, Chine et République islamique d'Iran.

69. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants de l'Union européenne, de la Colombie, du Bangladesh, du Japon, du Portugal, de l'Angola, du Népal et de la Chine.

70. À la même séance également, l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations des représentants des délégations suivantes : Israël, Mexique, Malte, Canada (au nom du Groupe restreint LGBTI), Luxembourg, Australie, Belgique,

Espagne, Colombie, Uruguay, États-Unis d'Amérique, France, Union européenne, Pays-Bas, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Japon, Tchéquie, Chili, Albanie, Irlande, Portugal, Allemagne, Argentine, Géorgie, Islande (au nom des pays nordiques et des pays baltes) et Angola.

71. À la 46^e séance, le 10 novembre, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie².

² Voir [A/C.3/77/SR.46](#).